
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 septembre 2017

DCM N° 17-09-28-4

Objet : Projet Educatif De Territoire.

Rapporteur: Mme BORI

Depuis 2008, la municipalité a mis l'éducation au cœur de son projet. La Ville a ainsi considérablement renforcé son soutien aux écoles et développé des actions éducatives de qualité. Elle a notamment déployé des services périscolaires accessibles à tous, en adaptant une tarification sociale. Dans la continuité de cette dynamique d'amélioration continue, la Ville a choisi d'appliquer la réforme des rythmes scolaires dès 2013, en privilégiant l'allongement du temps périscolaire du soir.

Cette mise en œuvre précoce de la réforme s'est accompagnée d'un programme important d'amélioration de la pause méridienne, combinant effort de formation, définition du programme d'animations Entr'Act et recrutement de chargés d'animation. Elle a également été l'occasion d'initier une nouvelle étape dans le renforcement de la politique éducative municipale, celle de la mise en synergie des différents dispositifs portés par la Ville et ses partenaires.

C'est pourquoi, afin de renforcer le dialogue avec la communauté éducative et la cohérence de sa politique, la Ville propose de définir un Projet Éducatif De Territoire transitoire sur l'année scolaire 2017/2018. Dans la continuité du précédent PEDT, ce projet transitoire permettra d'évaluer les acquis et les points d'amélioration possibles et de mettre en place une large consultation sur les prochaines orientations déclinées en objectifs et actions à mener pour la période 2018-2021. Cette démarche prolonge également le partenariat noué avec l'Éducation Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales de Moselle et les associations périscolaires dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Le Projet Éducatif De Territoire se veut ainsi une démarche de co-éducation rassemblant tous les acteurs de la communauté éducative. Outil de lisibilité et de mise en cohérence des actions éducatives sur le territoire, il laisse toute sa place à l'expérimentation et aux projets des acteurs de proximité que sont les enseignants, les parents et les associations.

Pour l'année à venir, le Projet Éducatif De Territoire transitoire fixe les grandes orientations de la Ville et de ses partenaires : renforcer le dialogue avec la communauté éducative, améliorer

la prise en charge des enfants, mieux articuler les différents temps de l'enfant et enrichir les services périscolaires. Autant d'objectifs au service d'une ambition: l'épanouissement et la réussite éducative des jeunes messins tout en tenant compte des spécificités des quartiers et des écoles.

S'il fixe un cap et des objectifs précis, le Projet Éducatif De Territoire se veut un outil vivant, qui doit pouvoir évoluer grâce au travail de son comité de suivi, véritable instance représentative de la communauté éducative messine.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013 publiée au Bulletin Officiel n° 12 du 21 mars 2013 portant sur le Projet Éducatif De Territoire,

CONSIDERANT l'opportunité pour la Ville de Metz de mettre en cohérence les actions éducatives sur le territoire dans une démarche de coéducation rassemblant tous les acteurs de la communauté éducative,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE le Projet Éducatif De Territoire transitoire joint à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le Projet Éducatif de Territoire joint à la présente délibération et tout document se rapportant au projet éducatif.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée,

Danielle BORI

Service à l'origine de la DCM : Pôle Education
Commissions : Commission Enfance et Education
Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Projet Éducatif De Territoire (PEDT) de Metz



| Collectivité territoriale, EPCI ou SIS porteur du projet : Ville de Metz | |
|---|--|
| Nom et prénom de l'élu de référence | Bori Danielle |
| Fonction | Adjointe à l'Éducation, aux familles et à l'enfance |
| Adresse | 144 avenue de Thionville 57 050 Metz |
| Téléphone | 03 87 55 52 89 |
| Adresse électronique | dbori@mairie-metz.fr |

| Coordination du projet assurée par : Morel Dany | |
|--|--|
| Nom et prénom du responsable pédagogique | Morel Dany |
| Fonction | Chargé de mission Projet Éducatif Territorial et Communication |
| Adresse | 144 avenue de Thionville 57 050 Metz |
| Téléphone | 03 87 55 55 31 |
| Adresse électronique | dmorel@mairie-metz.fr |

Sommaire

- 1 Le territoire de la Ville de Metz**
- 2 Quelles sont les modalités d'organisation des rythmes scolaires ?**
- 3 Comment le PEDT a-t-il été élaboré ?**
- 4 Comment le périscolaire est-il mis en place dans le cadre de la réforme ?**
- 5 Dans quel cadre juridique s'inscrit le temps périscolaire ?**

Préambule :

Depuis 2008, la municipalité a mis l'éducation au cœur de son projet. La Ville a ainsi considérablement renforcé son soutien aux écoles et développé des actions éducatives de qualité. Elle a notamment déployé des services périscolaires accessibles à tous, en adaptant une tarification sociale. Dans la continuité de cette dynamique d'amélioration continue, la Ville a choisi d'appliquer la réforme des rythmes scolaires dès 2013, en privilégiant l'allongement du temps périscolaire du soir.

Cette mise en œuvre précoce de la réforme s'est accompagnée d'un programme important d'amélioration de la pause méridienne, combinant effort de formation, définition du programme d'animations Entr'Act et recrutement de chargés d'animation. Elle a également été l'occasion d'initier une nouvelle étape dans le renforcement de la politique éducative municipale, celle de la mise en synergie des différents dispositifs portés par la Ville et ses partenaires.

C'est pourquoi, afin de renforcer le dialogue avec la communauté éducative et la cohérence de sa politique, la Ville propose de définir un Projet Éducatif Territorial transitoire sur l'année scolaire 2017/2018. Dans la continuité du précédent PEDT, ce projet transitoire permettra d'évaluer les acquis et les points d'amélioration possibles et de mettre en place une large consultation sur les prochaines orientations déclinées en objectifs et actions à mener pour la période 2018-2021. Cette démarche prolonge également le partenariat noué avec l'Éducation Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales de Moselle et les associations périscolaires dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Le Projet Éducatif Territorial se veut ainsi une démarche de co-éducation rassemblant tous les acteurs de la communauté éducative. Outil de lisibilité et de mise en cohérence des actions éducatives sur le territoire, il laisse toute sa place à l'expérimentation et aux projets des acteurs de proximité que sont les enseignants, les parents et les associations.

Pour l'année à venir, le Projet Éducatif Territorial transitoire fixe les grandes orientations de la Ville et de ses partenaires : renforcer le dialogue avec la communauté éducative, améliorer la prise en charge des enfants, mieux articuler les différents temps de l'enfant et enrichir les services périscolaires. Autant d'objectifs au service d'une ambition: l'épanouissement et la réussite éducative des jeunes messins tout en tenant compte des spécificités des quartiers et des écoles.

S'il fixe un cap et des objectifs précis, le Projet Éducatif Territorial se veut un outil vivant, qui doit pouvoir évoluer grâce au travail de son comité de suivi, véritable instance représentative de la communauté éducative messine.

1
Quel est votre territoire ?

Territoire concerné (en indiquant le cas échéant le nom des différentes communes participant au projet) :

| Commune(s) | Nombre d'habitants |
|-----------------|--------------------|
| - Ville de Metz | 117 619 |

| Pour l'année scolaire 2017/2018 | Nombre d'enfants concernés (dont présentant un handicap) : 128 enfants inscrits le dispositif ULIS |
|------------------------------------|--|
| Niveau maternel (moins de 3 ans) | 95 |
| Niveau maternel (entre 3 et 5 ans) | 3 672 |
| Niveau élémentaire : | 6 001 |
| Niveau secondaire : | |

| Pour l'année scolaire 2017/2018 | Nombre d'établissements scolaires concernés |
|---------------------------------|---|
| École(s) maternelle(s) | 35 |
| École(s) élémentaire(s) | 33 |
| École(s) primaire(s) | 68 |

Organisation en **groupement scolaire** ?

Oui Non

Au regard de l'étalement urbain de la Ville de Metz, certaines écoles maternelles répondent aux besoins de proximité des familles. La Ville de Metz compte donc 23 groupes scolaires pour les 68 écoles.

- **Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT (ex : description des équipements sportifs et culturels, tissu associatif,...) :**
- **Un réseau associatif et culturel mobilisé sur les temps scolaires et périscolaires** : le dispositif "Écolier aux spectacles" sur le temps scolaire mené avec 2 fédérations d'éducation populaire faisant intervenir des compagnies artistiques, le dispositif entr'Act sur la pause méridienne avec des intervenants associatifs et culturels (structures, compagnies et centres d'art de la Ville de Metz), les projets culturels dans le cadre du périscolaire du soir font également intervenir des intervenants culturels extérieurs;
- **Des restaurants modernisés, des équipements et salles du périscolaire aménagés offrant une meilleure capacité d'accueil pour les activités périscolaires** : construction de l'ensemble du Grangousier avec un restaurant et des salles d'activités périscolaires (constructions à venir de nouveaux ensembles pour les écoles Claude Debussy et La Seille), réhabilitations de restaurant existant (Sainte Thérèse), aménagements d'équipements ou de salles périscolaires, ainsi que des cours et des espaces de repos dans les écoles;
- **Une réorganisation du pôle avec une structuration de la compétence animation** : deux référents pédagogiques attachés au service "Temps périscolaires" mettent en place des formations pour les 15 chargés d'animation et les 300 agents répartis sur les 23 restaurants scolaires.

▪ **Vers l'école du futur: favoriser l'utilisation du numérique:** La Ville de Metz a défini avec l'Éducation Nationale une démarche sur 5 ans (2015-2020) qui s'inscrit dans le cadre des orientations ministérielles en faveur de l'école numérique. Son objectif est de favoriser la hausse de l'utilisation du numérique pour soutenir les apprentissages pédagogiques et démocratiser son usage. La Ville de Metz est en charge de la dotation et de l'équipement des classes en matériel numérique, pour un budget total prévisionnel de plus d'un million d'euros. L'Education Nationale forme les enseignants à l'utilisation des outils numériques et met à disposition le matériel pédagogique adapté (logiciels, applications, ...). A terme, chaque classe se verra dotée d'un ordinateur à l'usage de l'enseignant, d'un vidéo projecteur, d'un tableau blanc, d'un clavier bluetooth et de hauts parleurs. Actuellement, l'ensemble des classes de Grande section, CP, CE2, CM1 et CM2 sont équipées.

- Freins liés au territoire pour la mise en œuvre du PEDT (ex : transports, infrastructures...)

- **68 écoles réparties entre 23 restaurants scolaires** qui nécessitent des transferts réduisant les temps éducatifs sur la pause méridienne pour certaines écoles et mobilisant du personnel supplémentaire;
- **Configurations diverses des écoles** qui ne permet pas toujours un aménagement des espaces éducatifs pour adapter les activités aux rythmes des enfants.

Précision sur les **domaines de compétence** acquis

| Commune | EPCI ou SIS |
|-------------------------------------|----------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Scolaire |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Périscolaire |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Nouveau temps périscolaire |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Restauration scolaire |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Périscolaire du mercredi |

Avant la réforme, offre du territoire

| | |
|--|---|
| Garderie périscolaire (service de surveillance, pas d'obligation de déclaration à la DDCS, aucune norme d'encadrement) | <input checked="" type="checkbox"/> Pour les périscolaires du matin et de la pause méridienne |
| Accueil périscolaire (diversité d'activités organisées dans la notion de projet, fréquentation régulière, respect des dispositions du Code de l'action sociale et des familles) | <input checked="" type="checkbox"/> Pour le périscolaire du soir |

Avant la réforme, dispositifs existants :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Projet éducatif local | <input type="checkbox"/> Contrat dans le domaine de la culture |
| <input type="checkbox"/> Contrat éducatif local | <input type="checkbox"/> contrat local d'accompagnement |
| <input checked="" type="checkbox"/> Contrat de ville | <input checked="" type="checkbox"/> Contrat enfance jeunesse |
| <input type="checkbox"/> Contrat animation jeunesse territorialisé | |

Précisez : Le premier Projet Éducatif Territorial de la Ville de Metz a été signé en avril 2014 pour trois ans au moment de la réforme. Cette démarche fut pionnière en Moselle.

Quelles sont les modalités d'organisation des rythmes scolaires ?

Périodes de la journée et / ou de la semaine concernées par le PEDT :

Depuis la rentrée scolaire 2013, les enfants messins sont en classe de la manière suivante :

- de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 15h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis,
- et de 9h à 12h les mercredis.

Les temps hors école sont les suivants :

- **Lundi, mardi, jeudi et vendredi**

7h30 - 8h20 : Accueil du matin

8h20 : Ouverture des portes de l'école pour tous les enfants

11h45 - 13h45 : La pause méridienne

13h35 : Ouverture des portes de l'école pour tous les enfants

15h45 – 19h : Périscolaire du soir

- **1/2 journée du mercredi**

7h30 - 8h50 : Accueil du matin

8h50 : Ouverture des portes de l'école pour tous les enfants

À partir de 12h : Temps périscolaire du mercredi après-midi

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Géré par |
|-------------------------------------|---|---|---|-------|----------|---------------------|
| 7h30 - 8h30 (9h le mercredi) | | | ACCUEIL DU MATIN Accueil pour démarrer la journée en douceur. | | | Ville de Metz |
| 8h30 (9h le mercredi) - 11h45 | | | TEMPS SCOLAIRE DU MATIN | | | Education nationale |
| 11h45- 13h45 | PAUSE MÉRIDIENNE / RESTAURATION SCOLAIRE Repas, activités ludiques et ateliers culturels et citoyens avec la programmation Entr'Act | PÉRISCOLAIRE Fin des cours à 12h et sans restauration municipale (l'association peut être différente de celle qui gère le périscolaire du soir, se renseigner sur l'espace famille ou en appelant Allo Maine) | PAUSE MÉRIDIENNE / RESTAURATION SCOLAIRE Repas, activités ludiques et ateliers culturels et citoyens avec la programmation Entr'Act | | | Ville de Metz |
| 13h45- 15h45 | TEMPS SCOLAIRE DE L'APRES-MIDI | | TEMPS SCOLAIRE DE L'APRES-MIDI | | | Education nationale |
| 15h45-19h | PERISCOLAIRE DU SOIR Activités socio culturelles, ateliers thématiques et ouverture du cahier de texte | | PERISCOLAIRE DU SOIR Activités socio culturelles, ateliers thématiques et ouverture du cahier de texte | | | Association |

▪ **Modalités de pilotage : À quelle fréquence le comité de pilotage se réunit-il pour le suivi du PEDT ?**

Au cours des trois dernières années 2014/2017, les instances se sont réunies en suivant cette fréquence :

- **2 comités de pilotage** réunis le 11 février et 16 juin 2014;
- **9 réunions de Comité de Suivi et d'Élaboration** organisés entre 2014 et 2017 (2 à 3 par an) et 2 ateliers de concertation;
- **13 réunions de groupes de travail** en 2016 et 2017;
- **4 consultations de la communauté éducative** : réforme des rythmes/ école numérique (enseignants)/ modes de communication & participation/ évaluation;
- **2 forums de l'éducation organisés** : Assises régionales de l'éducation partagée – 10 avril 2013 et Rencontres Nationales des Villes Éducatrices du 30 nov. au 2 déc. sur les mixités : 8 conférenciers, 6 ateliers en tout.

▪ **Composition de la structure de pilotage :**

La mise en œuvre des actions du Projet Éducatif Territorial repose sur la mobilisation d'une gouvernance locale chargée du pilotage et de l'évaluation continue du projet. Elle se décline de la manière suivante :

- Le Comité de Pilotage Institutionnel est constitué de Monsieur le Maire, son adjoint en charge de l'Éducation, de l'Éducation Nationale, de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Ce comité fait un point sur l'avancement général du projet, il définit les priorités et oriente les travaux. C'est l'instance décisionnaire.

- Le Comité Technique est confié au Directeur du Pôle Éducation en partenariat avec l'Éducation Nationale représenté par l'adjoint au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale et des Inspecteurs de l'Éducation Nationale des circonscriptions messines.

Cette instance veille à la cohérence des propositions formulées par le Comité de Suivi et d'Élaboration du Projet Éducatif Territorial. Pour ce faire, elle effectue le suivi opérationnel du projet et est également chargée de mettre en œuvre les décisions du Comité de Pilotage Institutionnel.

- Le Comité de Suivi et d'Élaboration du Projet Éducatif Territorial est constitué de parents d'élèves volontaires, de représentants d'associations et des directeurs d'écoles représentant l'Éducation Nationale.

Ce comité contribue à l'élaboration, à l'avancement ainsi qu'au suivi du projet.

Le Projet Éducatif Territorial se réalise au travers d'une instance pérenne de concertation locale, le **Comité de Suivi**. Cet espace d'échanges permet de mieux appréhender la politique éducative messine, de participer au suivi du Projet Éducatif Territorial, de créer des synergies entre les différents acteurs.

Pour mettre en œuvre les propositions définies dans l'instance de consultation, des groupes de travail réunissant parents, dirctrices-eurs des écoles et associations périscolaires permettent d'identifier les situations problèmes, de recenser les actions et dispositifs déjà menés sur le territoire, de croiser les compétences et manières d'agir des intervenants pédagogiques pour définir des solutions conjointes appropriées à l'échelle de la Ville ou des secteurs de la Ville de Metz.

• Groupe de travail "Information à destination des parents" : l'objectif est d'informer l'ensemble des parents et notamment les plus éloignés en recherchant la complémentarité de l'information donnée par la Ville, les écoles et associations sous forme numérique (Espace famille, blogs des écoles et associations), sous forme papier et inter personnelles avec le relais d'information des représentants de parents d'élèves.

Ce groupe de travail a ainsi travaillé aux réalisations suivantes :

✓ L'amélioration des supports d'information (4 Lettre aux parents par année scolaire, campagne d'inscription 2016/2017, mémo de rentrée sur les temps éducatifs pour la rentrée 2017/2018);

- ✓ L'organisation d'une réunion d'information des Représentants de Parents d'Élèves après les élections d'octobre;
- ✓ La réalisation d'un livret de rentrée plus complet reposant sur la participation des enfants dans les temps scolaires et hors scolaires pour la rentrée 2018/2019.

• Groupe de travail "Prévention du harcèlement, des Violences et bien vivre ensemble" : L'Éducation Nationale a défini une procédure très claire pour repérer les situations de harcèlement et accompagner la victime, l'auteur, les témoins et les familles. Les manières d'agir et la mobilisation des acteurs éducatifs dépendent du niveau de gravité de la situation. Améliorer le climat scolaire permet de prévenir les violences et le harcèlement. Les actions à mener doivent découler d'un diagnostic dans chaque école avec des effets sur le long terme. La coopération, la gestion des conflits et la médiation entre pairs ainsi que la communication non violente sont des outils à déployer pour améliorer le climat scolaire et laisser la place à l'expression des enfants dans leurs écoles.

Ce groupe de travail a défini les actions suivantes :

- La création d'une campagne d'affiche ou vidéo sur le harcèlement et la promotion du vivre ensemble pour l'année scolaire 2017/2018;
- La coordination du groupe de travail Metz Nord pour définir des actions à mener dans les écoles du secteur Metz Nord avec notamment la mise en place d'ateliers à la pause méridienne et au périscolaire du soir sur la communication non violentes et la mise en place d'ateliers scolaires sur la médiation des pairs.

• Groupe de travail "Mixités sociale et culturelle" : plusieurs niveaux de conception sont définis pour ce sujet complexe : un premier sur les actions concrètes à mener collectivement pour favoriser la diversité et les rencontres entre les différents groupes culturels, un second de plus long terme sur la lutte contre la ségrégation territoriale et l'attractivité des écoles en zone d'éducation prioritaire.

Ce groupe de travail a défini les actions suivantes :

- Création d'un jeu coopératif sur les droits des enfants et la diversité dans les différents temps éducatifs;
- Proposition de favoriser des rencontres entre écoles autour de projets communs comme les résidences d'artistes;
- Mise en place d'une consultation sur l'attractivité des écoles, notamment en zone d'éducation prioritaire.

▪ De quelle manière les familles ont-elles été associées à l'élaboration du PEDT ?

La Ville de Metz a opté pour une démarche participative permettant aux différents acteurs de se connaître, de comprendre le fonctionnement des associations et d'entendre les attentes des parents.

Cette forme de consultation a permis de rapprocher les points de vue des différents acteurs éducatifs, tous préoccupés par la réussite éducative et le bien-être des enfants.

La préparation de la première réunion du Comité de Suivi et d'Élaboration du Projet Éducatif Territorial a tenu compte de l'analyse des premiers conseils d'écoles de l'année scolaire 2013-2014 et des attentes dégagées lors du « Chat citoyen » du 12 novembre 2013.

Partager les mêmes attentes a permis de créer une relation de confiance et d'impulser une dynamique de concertation et de construction.

La Ville de Metz a choisi d'associer la communauté éducative pour engager la co-construction du projet. Celle-ci se compose :

- de parents volontaires, premiers éducateurs des enfants, qui ont été sollicités par le biais de la « Lettre aux parents », support de communication dédié aux familles ;
- de directeurs d'écoles maternelles et élémentaires représentant l'ensemble des circonscriptions messines,
- et d'un représentant de chaque association assurant le périscolaire du soir.

La chronologie de la mise en place du Projet Éducatif Territorial

| | | |
|---|---|--|
| De septembre à novembre 2013 | De décembre 2013 à juillet 2014 | À partir de septembre 2014 |
| Phase de préparation – Réunion avec les partenaires – Lancement de la démarche | Phase d'élaboration – Mise en place du CSE – Rédaction et co-signature | Phase opérationnelle – Mise en place d'actions – Pérennisation d'un espace d'échanges |

Le Projet Éducatif Territorial transitoire 2017/2018 définit, dans la continuité des orientations inscrites dans le précédent projet, les prolongements des actions éducatives déjà mises en œuvre avec de nouvelles modalités définies dans le nouveau projet de pôle.

Le Projet Éducatif Territorial 2018/2021 fera l'objet d'une consultation au cours de l'année scolaire 2017/2018 avec la mise en place d'au moins quatre ateliers sur des thématiques déjà soulevées par la communauté éducative au cours de l'évaluation menée de mai à septembre 2017 : **l'école numérique, inclusive, mixte, citoyenne et favorisant le bien-être des enfants.**

La chronologie de la consultation au cours de l'année scolaire 2017/2018



Comment le périscolaire est-il mis en place dans le cadre de la réforme ?

▪ Locaux : Quels seront les locaux disponibles pour la mise en place des activités ?

- **l'accueil du matin** se déroule dans les écoles avec des accueils maternel et élémentaire séparés quand la configuration de l'école le permet;
- **la pause méridienne** se déroule dans les 23 restaurants, puis dans les espaces aménagés dans les écoles concernées après les transports (une cour aménagée, un espace de sieste pour les écoles maternelles, un espace de repos, des espaces d'activités manuelles, sportives et ludiques, des espaces d'échanges et de médiation);
- le **périscolaire du soir** a lieu dans les écoles avec des équipements aménagés (18 écoles concernées), des salles aménagés (22 écoles concernées) ou dans les locaux des associations périscolaires (28 écoles concernées).

Les enfants auront-ils accès à l'ensemble de ces locaux (salles de classe, bibliothèque, cantine, etc.) ?

Oui Non Autre précisez.....

Les locaux sont-ils accessibles et adaptés à l'accueil des enfants en situation de handicap ?

Oui Non

Dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), le pôle éducation de la Ville de Metz met en œuvre depuis 2016 un plan d'aménagements des écoles sur 9 ans pour un budget total d'environ 10 millions d'euros pour les rendre accessibles à tous. Les écoles Saint-Eucaire, Magny Plaine, Auguste Prost, Jean Monnet, Fort Moselle, Michel Colucci, les Iles, Pilatre du Rozier ont bénéficié de ces travaux (aménagement des sanitaires, de rampes, élargissements de portes, installation de boutons d'appel et d'ascenseurs entre autres travaux..). De surcroît, la création du nouveau restaurant le Grandgousier à Vallières répond à toutes les obligations en termes d'accessibilité et offre un accueil de qualité pendant la pause méridienne et le temps du périscolaire du soir. Les nouveaux restaurants Debussy et La Seille, les prochaines réhabilitations des restaurants (Sainte Thérèse) seront conçus avec les mêmes principes de mise en accessibilité.

Existe-t-il des conventions ou règlements d'utilisation de ces locaux (horaires, restrictions, etc.) ?

Oui Non Autre précisez.....

Des conventions d'occupation des locaux sont établies pour chaque année scolaire avec les associations organisant des activités périscolaires au sein des structures municipales.

▪ Objectifs éducatifs du PEDT partagés par l'ensemble des partenaires :

- Améliorer l'information et renforcer le dialogue avec la communauté éducative;
- Améliorer l'organisation de la prise en charge de l'enfant;
- Renforcer les liens entre les différents temps de vie de l'enfant;
- Enrichir les temps de l'accueil du matin, de la pause méridienne et du périscolaire du soir.

▪ Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, ...) :

À partir des constats partagés, la communauté éducative a fait émerger 4 axes qui composent le cœur du Projet Éducatif Territorial.

Qualité de l'encadrement, accessibilité de tous aux différentes propositions d'accueil, respect des rythmes de chacun, ... : le Projet Éducatif Territorial crée les conditions d'un cheminement cohérent et d'un accompagnement attentif des enfants tout au long de la journée.

AMÉLIORER L'INFORMATION ET RENFORCER LE DIALOGUE AVEC LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

Pour établir davantage de liens entre tous les acteurs de la communauté éducative, il est nécessaire de rendre plus lisible le travail des différents partenaires, de mieux informer les familles ainsi que les partenaires sur la politique éducative municipale et de pérenniser un espace de dialogue. Cela se traduit par la mise en place d'objectifs et d'actions permettant de valoriser l'offre, les compétences et les bonnes initiatives auprès des familles, des partenaires et des messins.

⇒ **Favoriser la reconnaissance et la lisibilité du travail des différents acteurs**

Afin d'améliorer le dialogue avec la communauté éducative, il est nécessaire de pouvoir mieux l'informer des actions mises en place et des initiatives des différents partenaires.

- Renforcer les outils d'informations à destination de la communauté éducative

- En pérennisant les vecteurs d'informations existants ("Lettre aux parents", guide "Bien Grandir à Metz")
 - En diversifiant les supports de communication en direction des familles dans un souci de proximité (« flyer » sur la journée type d'un enfant, fiche d'information par site d'accueil sur l'organisation de l'accueil du matin, de la pause méridienne et du périscolaire du soir ...)
 - En renforçant l'interactivité des échanges (Espace famille, forum, « chat »...) et la transparence de l'information (mise en ligne sur l'espace famille des projets associatifs et éducatifs de chaque site ...)

- Valoriser les expériences significatives des différents partenaires (Metz Mag, presse, ...)

- En utilisant les médias d'information
 - En proposant des conférences thématiques (école numérique, école inclusive, les mixités à l'école, bien-être à l'école ...)

⇒ **Favoriser la participation des enfants et prendre en compte leur parole**

Les enfants sont au cœur du Projet Éducatif Territorial, il est donc important qu'ils puissent s'impliquer et contribuer à la dynamique du projet en tant qu'acteurs et non en tant que spectateurs.

- Associer le Conseil Municipal des Enfants à la redynamisation de la Commission restauration scolaire et à l'évaluation du Projet Éducatif Territorial

- Développer des espaces d'expression dans les écoles élémentaires (forums, boîte à idées, conseil d'élèves élus dans chaque école...)
- Consulter les enfants sur la qualité de l'information concernant la programmation des activités, la prise en compte de leurs avis et la continuité éducative des activités scolaires et hors scolaires
- Associer davantage les enfants aux projets les concernant (l'aménagement des cours d'école, les jeux de cour ...) et à l'évaluation du Projet Éducatif Territorial.

⇒ **Créer une dynamique de dialogue au sein de la communauté éducative**

Pour créer une dynamique de dialogue et l'enrichir, il est proposé de créer une instance participative qui se réunisse régulièrement.

- Transformer le Comité de Suivi et d'Élaboration du Projet Éducatif Territorial en un espace pérenne d'échange avec la communauté éducative (deux fois par an en présence des directeurs d'écoles, des associations, des parents et des agents municipaux)

- Favoriser la participation de la communauté éducative à la vie du Projet Éducatif Territorial
 - En instaurant des groupes de travail spécifiques selon les besoins
 - En informant la communauté éducative des projets importants (programme des travaux, projet numérique dans les écoles, programmation d'Entr'Act, règlement intérieur de la restauration scolaire et du périscolaire du soir ...)

AMÉLIORER L'ORGANISATION DE LA PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT

La prise en charge des enfants doit se faire en toute sécurité et en toute équité sur tous les temps grâce à une organisation optimale et concertée.

⇒ Harmoniser les modalités de prise en charge des enfants pendant les temps d'accueil du matin, de la pause méridienne et du périscolaire du soir.

Ces différents temps constituent un service essentiel qui doit être accessible à tous et offert dans les mêmes conditions sur l'ensemble du territoire municipal.

- Définir une organisation commune à tous les sites d'accueil hors temps scolaire de la Ville : durée minimum d'accueil, horaires, tarification sociale, goûter, règles de vie ...
 - Mieux inclure les enfants handicapés dans les activités des temps d'accueil du matin, de la pause méridienne et du périscolaire du soir
 - En mobilisant les Assistants de Vie Scolaire (AVS) qui les accompagnent sur le temps de la pause méridienne et/ou au périscolaire du soir
 - En mettant en place un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sur les temps d'accueil du matin, de la pause méridienne et du périscolaire du soir pour chacun
 - En instaurant un temps d'échange entre les différents intervenants auprès d'eux (médecin scolaire, AVS, ...) dans le respect du secret médical

⇒ **Garantir des conditions d'accueil adaptées et de qualité**

Pour offrir de meilleures conditions d'accueil aux enfants, la Ville de Metz se fixe comme objectif de disposer de locaux distincts des salles de classes qui soient accessibles pour l'accueil en temps hors scolaire, ainsi que de les aménager de manière plus ludique.

- Mettre en œuvre un programme d'amélioration des locaux pour les activités hors scolaires et des cours d'écoles

- En adaptant les locaux, selon la configuration de chaque lieu, aux besoins des enfants grâce à un aménagement de l'espace et par la mise en place de mobilier plus ludique

- Développer des locaux les temps d'accueil du matin, de la pause méridienne et du périscolaire du soir pour limiter les déplacements dans les écoles éloignées des sites d'accueil actuels

- En procédant à un inventaire de l'ensemble des locaux municipaux qui pourraient être utilisés dans le cadre d'un accueil des temps hors scolaires

- En établissant un programme d'amélioration des bâtiments existants et d'aménagement de nouveaux locaux

- En instaurant si nécessaire une charte d'utilisation des locaux

⇒ **Structuration de la filière animation : renforcer la formation et l'accompagnement des agents d'animation afin d'améliorer la qualité d'accueil des enfants**

Encadrer des enfants au quotidien est un métier à part entière, c'est pourquoi la Ville souhaite renforcer la formation et l'accueil de ses agents.

- Accompagner la prise de poste des agents nouvellement recrutés

- En assurant une demi-journée d'accueil institutionnel et une session de formation de deux jours, axée sur les fondamentaux de l'accompagnement des enfants

- En élaborant un guide d'accueil pour les agents (cadre d'intervention, rôle...)

- Développer la formation continue pour les agents déjà recrutés

- En assurant une formation annuelle sur une thématique spécifique (jeux de coopération, premier secours...) pour l'ensemble des agents d'animation

- En développant la formation continue autour de thématiques spécifiques (jeux de coopération, accueil des enfants handicapés,...) pour les ATSEM et les responsables de restauration

- Mieux accompagner au quotidien les agents en poursuivant le recrutement des chargés d'animation pour une meilleure organisation de la pause méridienne

REFORCER LES LIENS ENTRE LES DIFFÉRENTS TEMPS DE VIE DE L'ENFANT

Afin de respecter les rythmes de vie de l'enfant, il convient de veiller à la complémentarité des activités proposées sur chaque temps dans le respect des compétences et des besoins de chacun. Il convient de renforcer la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants sur les temps hors scolaires.

⇒ **Développer des liens pédagogiques entre les différents projets des acteurs de la communauté éducative**

L'objectif du Projet Éducatif Territorial est de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

- Permettre aux associations de participer aux conseils d'écoles en les invitant de manière régulière
- Instaurer des temps d'échange entre associations et écoles en formalisant un temps de concertation trimestriel entre les équipes enseignantes et les équipes des temps d'accueil du matin, de la pause méridienne et du périscolaire du soir
 - Mettre en place des temps d'échange sur les actions éducatives de la Ville pour une meilleure lisibilité de l'offre municipale
 - Soutenir les projets communs écoles et associations

⇒ **Renforcer la continuité de la pause méridienne avec les autres temps de l'enfant**

Parce que la pause méridienne est un temps particulier dans la journée de l'enfant, la Ville souhaite renforcer l'articulation de la pause méridienne avec les autres temps.

- Renforcer l'information relative au fonctionnement et au déroulé de la pause méridienne auprès des directeurs d'écoles et des associations
 - En favorisant des temps d'échange entre le directeur d'école et le responsable du restaurant scolaire
 - En favorisant des temps d'échange entre les associations et les référents de territoires
 - En créant un guide à l'attention des directeurs sur les dispositifs de la Ville
 - Faciliter le recrutement des animateurs des associations intéressés, pour travailler pendant la pause méridienne en les informant sur les postes vacants d'agents d'encadrements et des chargés d'animation
 - Formaliser une convention avec l'Éducation Nationale sur les passations et adapter leurs modes d'organisation selon les configurations des écoles

ENRICHIR LES TEMPS D'ACCUEIL DU MATIN, DE LA PAUSE MÉRIDIENNE ENTR'ACT ET DU PÉRISCOLAIRE DU SOIR

L'organisation des activités hors temps scolaire doit prendre en compte les rythmes de l'enfant et ses besoins pour contribuer à son épanouissement et à sa réussite éducative.

⇒ **Proposer une prise en charge spécifique des enfants selon leurs besoins pour préserver leurs rythmes**

Afin de prendre en compte le rythme des enfants, il faut prendre en considération leurs besoins physiques et physiologiques selon leurs âges et contribuer tous ensemble à mieux les respecter. Il faut également pouvoir proposer des espaces de repos avec la possibilité de ne rien faire.

- Pouvoir séparer les enfants d'âge maternel et élémentaire selon les activités proposées
- Disposer d'un lieu calme pour permettre aux enfants de se reposer et de ne rien faire sur le temps de la pause méridienne
 - En aménageant des espaces de repos adaptés en fonction de chaque lieu
 - En disposant de matériel ludique, adapté à la détente et au repos
 - En proposant aux enfants des temps libres surveillés

⇒ **Favoriser le développement d'activités culturelles, sportives et citoyennes sur les différents temps de l'enfant**

Afin de favoriser la réussite de chaque enfant, il est souhaitable de permettre aux enfants de découvrir différentes pratiques tout en respectant leurs rythmes et leurs besoins.

Cependant, les enfants doivent pouvoir également bénéficier de temps calmes pour se détendre, rêver et se reposer.

- Poursuivre les actions éducatives de la Ville (spectacles Jeune Public, résidences d'artistes,...) en concertation avec l'Éducation Nationale et les associations concernées
- Mettre en lien la programmation « Entr'Act » avec les projets d'école et des associations sur trois cycles de 6 semaines;
- Rendre accessible les activités sur les temps d'accueil du matin, de la pause méridienne et du périscolaire du soir aux enfants en situation de handicap
- Mettre en place des ateliers culturels et sportifs sur le périscolaire du soir en soutenant les projets communs entre associations périscolaires et associations culturelles et sportives

▪ **Quelle articulation des activités les temps d'accueil du matin, de la pause méridienne et du périscolaire du soir avec le projet d'école ou le projet d'établissement ?**

Les associations participent aux conseils d'école. Elles définissent les activités périscolaires en fonction du socle commun des connaissances et des compétences.

Dans la conduite des projets menés dans les groupes de projet du Projet Éducatif Territorial, il est défini des actions communes entre les différents temps : temps scolaire, accueil du matin, pause méridienne et périscolaire du soir. Pour l'année 2017/2018, cela concerne les 2 projets "prévention des violences et bien vivre ensemble" et "mixités sociale, culturelle et de genres".

| Intervenants extérieurs | | |
|--|--|---|
| Associations socio-culturelles | Associations sportives | Compagnies et structures culturelles |
| CARREFOUR, ASSOCIATION PAS ASSEZ, ECOLE DE LA PAIX, MCL de Metz, ADAPT Lorraine, PUSHING UDMJC (Union des MJC de Moselle), LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, CCFD Terre Solidaire, UNICEF, LES PETITS DEBROUILLARDS DU GRAND EST, CPN COQUELICOTS, OCCE MOSELLE, LORAGIR AUX FRONTIERES DU PIXEL. | COMITE HANDISPORT DE MOSELLE, l'école des sports de la Ville de Metz, CLUB D'ECHECS METZ FISCHER | BOUT D'ESSAIS, COMPAGNIE ENZ, CULTURES DANSE-EXPRESSION, EMARI, FAUX MOUVEMENT, INSTITUTS DES MUSIQUES D'AUJOURD'HUI, LA COMPAGNIE SANS NOM, LE STUDIOLO-IRTS DE LORRAINE, MODULE RANCH, WOTAN VEGTAM |

Des modalités contractuelles existent-elles entre l'organisateur et les partenaires ?

Oui Non

Autre précisez.....

Dans le cadre de la **pause méridienne**, le dispositif Entr'act fait l'objet d'un appel à projet avec une note de cadrage définissant les objectifs éducatifs (*découverte* dans le domaine des jeux traditionnels et sport, du multimédia et des nouveaux médias, des sciences et de la citoyenneté, de la Culture, *initiation* avec une possibilité d'approfondissement et *sensibilisation* permettant une découverte de la discipline) et les conditions d'organisation, de sécurisation et d'évaluation des activités à destination des organismes partenaires.

Dans le cadre du **périscolaire du soir**, la Ville de Metz propose une offre diversifiée pour l'accueil en périscolaire chaque soir, en coopération avec les acteurs associatifs de tous les quartiers. Il s'agit d'un espace éducatif à part entière. Toutes les associations sont déclarées à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale pour pouvoir accueillir des enfants et satisfont à une réglementation stricte en termes de qualification du personnel, de taux d'encadrement et de projet pédagogique. Par conséquent, les animateurs encadrant les enfants sont titulaires d'un BAFA ou BAFD, d'un CAP Petite Enfance, etc. Les enfants bénéficient de nombreuses animations de qualité et diversifiées. Les familles sont informées sur l'intérêt éducatif pour les enfants de participer aux différentes séances du périscolaire du soir jusqu'à leur terme.

La relation contractuelle entre associations et la Ville de Metz est définie sous la forme d'un marché de trois années avec les objectifs éducatifs, les conditions d'organisation, de sécurisation et d'évaluation des activités. Les associations doivent organiser trois cycles d'ateliers thématiques avec une restitution aux familles.

Formation

| | |
|---|--|
| Prévoyez-vous une ou des formations de votre personnel ? | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Diplômante, non professionnelle (BAFA-BAFD) |
| | <input type="checkbox"/> Diplômante, professionnelle (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS...) |
| | <input type="checkbox"/> Qualifiante, (CNFPT, autres organismes de formation) |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Formation en interne des chargés d'animation et des agents d'encadrement |
| <input type="checkbox"/> Non | |

- **Démarche de formation / Thématiques de formations privilégiées :**

Nombre de personnes concernées : 315 agents

À chaque rentrée scolaire, une session de formation d'une semaine à destination des chargés d'animation est organisée par les deux référents pédagogiques avec une présentation du fonctionnement du pôle, des interlocuteurs des différents services, du Projet Éducatif Territorial avec les projets d'année à mettre en place. Cette formation est également axée sur les fondamentaux de l'accompagnement des enfants.

Ces 15 chargés d'animation sont ensuite chargés de la coordination des 300 agents d'encadrement sur la pause méridienne. Un guide d'accueil est remis à chacun des agents qui définit les temps scolaires et les temps d'accueil du matin, de la pause méridienne et du périscolaire du soir, les missions de l'agent, les besoins des enfants selon les âges, les règles de sécurité, les modes de passation et les informations sur les fonctions et rôles des équipes éducatives sur site.

Tout au long de l'année, une formation continue à destination des agents d'animation (chargés d'animation et agents d'encadrement) est mise en place sur les besoins et spécificités des enfants selon les tranches d'âge, les mesures de prévention dans la vie quotidienne, l'organisation d'activités, les dynamiques de groupes, l'acquisition d'un répertoire d'activités, les premiers gestes de sécurité, l'accueil des enfants en situation de handicap, accueil et accompagnement des allophones.

À la suite des Rencontres nationales des villes éducatrices de Décembre 2016, une formation conjointe Éducation Nationale et chargés d'animation du pôle Éducation a permis d'apprendre à critiquer les stéréotypes sexistes, travailler sur la mixité des genres, rééquilibrer les interactions dans les espaces éducatifs, gérer les relations entre pairs et valoriser le rôle des femmes dans les contenus des activités éducatives proposées.

- **Accueil des publics particuliers : enfants en situation de handicap**

Envisagez-vous un accompagnement particulier pour les enfants en situation de handicap ?

Oui Non

Comment ?

La Ville de Metz favorise l'intégration des enfants en situation de handicap en milieu scolaire par un accompagnement personnalisé de l'enfant et de la famille, l'aménagement des accueils spécifiques en milieu scolaire, la mise en place d'un programme d'animation adapté et des opérations de mise en accessibilité des établissements scolaires.

En ce qui concerne la mise en place d'accueils spécifiques, la Ville de Metz noue des partenariats avec l'Éducation Nationale, les collectivités concernées et les acteurs associatifs pour créer des espaces de scolarisation adaptés. Ainsi, l'école maternelle de la Moineaudière accueille 7 enfants âgés de 3 à 6 ans scolarisés et accompagnés par un professeur spécialisé profitant de temps d'inclusion avec les autres élèves de l'école, à la récréation, au repas et sur la pause méridienne. D'autre part, la classe délocalisée de l'Hôpital de jour à l'école

maternelle Symphonie accueille des 3 à 6 ans souffrant de troubles du développement, l'école du Val accueille des élèves présentant des troubles spécifiques du langage, l'école de Plantières des enfants en rupture familiale ou sociale.

Les ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire), limitées à 12 élèves, sont des dispositifs à disposition des écoles pour faciliter l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap. La Ville de Metz porte une attention particulière aux conditions d'accessibilité de ces classes, elles disposent de moyens spécifiques indispensables à leurs équipements et à leurs fonctionnements (mobiliers ou sanitaires aménagés, matériels pédagogiques adaptés, fournitures spécifiques...). À Metz, il existe 15 dispositifs dont les conditions d'accueil sont définies selon un classement. Pour la catégorie ULIS TFC, classes destinées aux élèves dont la situation de handicap procède de Troubles des Fonctions Cognitives ou mentales, les écoles Erckmann Chatrian 1&2, Les Bordes, Hauts de Vallières, Jean Monnet, Maurice Barrès, Jean Moulin, De La Seille, Plantières, Louis Pergaud, Claude Debussy, Emilie Du Chatelet, Magny-Paine disposent d'un accueil adapté. Pour la catégorie ULIS TTV, classes destinées aux élèves avec des Troubles des Fonctions Visuels, l'école Saint-Eucaire permet une prise en charge des enfants. L'école Notre Dame est classée en ULIS TSL (Troubles Spécifiques du Langage). Pour la catégorie ULIS TMA, classes destinées aux élèves en situation de handicap moteur dont font partie les troubles dyspraxiques, avec ou sans troubles associés, ainsi qu'aux situations de pluri-handicap, l'école de Fort Moselle offre des possibilités d'inscription.

Pour favoriser la continuité de l'accompagnement des enfants en situation de handicap sur la journée, les Assistants de Vie Scolaire, intervenant sur le temps scolaire, peuvent être mobilisés sur les temps d'accueil du matin et de la pause méridienne.

Le « Vivre ensemble » est une valeur forte du dispositif Entr'act avec comme axe fort l'accessibilité des projets aux publics en situation de handicap temporaire ou permanent. Ainsi, à l'école Plantières par exemple, les enfants de L'IMP espérance partagent le même restaurant et la même cour d'école avec des actions communes.

- **Pour les enfants bénéficiant d'un PAI (projet d'accueil Individualisé), quelles relations sont envisagées avec l'équipe enseignante, la famille ?**

Avant tout, l'accueil des enfants en situation de handicap nécessite un accompagnement personnalisé de la famille. Des rencontres permettent de définir le meilleur accueil possible formalisé par un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Les **référents territoriaux** sensibilisent ensuite l'ensemble des intervenants éducatifs tout au long de la journée sur la situation de l'enfant pour adapter sa prise en charge. En effet, il est primordial d'anticiper tous les aprioris et dédramatiser l'arrivée de l'enfant pour qu'il soit mieux intégré.

Enfants de moins de 6 ans

Pour les enfants de deux et trois ans, sur quel temps a lieu la sieste ?

- les temps d'accueil du matin, de la pause méridienne et du périscolaire du soir Scolaire
 les temps d'accueil du matin, de la pause méridienne et du périscolaire du soir et scolaire

- **Quels sont les moyens mis en œuvre pour respecter le rythme biologique des enfants de moins de 6 ans ?**

Quand la configuration des écoles le permet, des espaces de sieste sont mis en place pour les petites sections dans les écoles.

Pour l'**accueil du matin**, quand la configuration de l'école le permet, les accueils maternel et élémentaire sont séparés.

Pour la **pause méridienne**, des lieux calmes sont aménagés pour permettre aux enfants de se reposer et de participer ou non aux activités en libre accès. Du matériel ludique et adapté à la détente est mis à disposition, des temps libres surveillés sont proposés aux enfants.

- Comment envisagez-vous la transition entre les différents temps de la journée pour ce public ?

Les ATSEM ont été spécifiquement affectés aux missions éducatives et de suivis dans les différents temps de passation. Ils assurent une continuité de suivi pédagogique sur la journée et permettent une passation de qualité entre les temps scolaires et les temps d'accueil du matin et de la pause méridienne, et avec les associations sur le périscolaire du soir.

- Quelles sont les modalités d'information des familles sur le contenu et la mise en œuvre du PEDT ?

Améliorer la communication en direction des parents permet de les informer sur les actions éducatives menées dans les temps scolaires, péri et extra scolaires.

L'espace famille est une interface numérique, très ergonomique, disposant de fonctionnalités de facturation et de réservation des activités sur les temps d'accueil du matin, de la pause méridienne et du périscolaire du soir. Les parents ont également accès à des informations sur les actualités du pôle éducation, les activités de leurs enfants, les projets éducatifs des associations et des écoles. Cet espace numérique a pour but de simplifier la vie des familles et de leur permettre de mieux identifier l'ensemble de l'offre éducation messine. L'ensemble des comptes rendus des Comité de Suivi et des groupes de travail y sont accessibles.

Par ailleurs, un service numérique en ligne de carte scolaire permet aux familles de connaître l'école de rattachement de leur(s) enfant(s), ainsi que les différents lieux d'accueils des temps d'accueil du matin, de la pause méridienne et du périscolaire du soir. Un plan permet de visualiser l'école, le restaurant scolaire et les accueils des temps d'accueil du matin, de la pause méridienne et du périscolaire du soir.

La **Lettre aux Parents** est publiée au moins trois fois par an, à l'automne, au printemps et en été. Destinée prioritairement aux familles, elle présente toute l'actualité des actions et services en matière d'éducation et de petite enfance, sur les actions menées dans le cadre du projet éducatif territorial. La Lettre aux parents est diffusée via l'espace famille.

Le **guide Grandir à Metz** est distribué aux familles via les écoles. Ce support, ainsi que le site internet de la Ville (metz.fr) indique les modalités d'inscription à l'école à suivre, le calendrier scolaire, l'organisation de la journée des élèves messins du 1er degré, la restauration scolaire, l'accueil du matin, le périscolaire du soir, le périscolaire du mercredi, le Programme de Réussite Éducative.

Le **Mémo de rentrée** a été créé à l'initiative du groupe de travail Communication du Projet Éducatif Territorial. Ce document renseigne les familles sur l'organisation des différents temps scolaires, de l'accueil du matin, de la pause méridienne et du périscolaire du soir sur la semaine et l'année. Il indique le contact unique du pôle Éducation : le référent de territoire pour les renseigner et leur expliquer le Projet Éducatif Territorial.

L'**affichage dans les écoles** permet de renseigner les familles sur les menus à la restauration scolaire, les programmes des activités sur les temps d'accueil du matin, de la pause méridienne, du périscolaire du soir et le programme d'Entr'Act.

La désignation des représentants des parents d'élèves au Comité de Suivi et d'Élaboration du Projet Éducatif Territorial est renouvelée tous les ans. Suite aux élections dans les écoles, les parents reçoivent un courriel du pôle Éducation les invitant à s'inscrire dans l'instance. Par ailleurs, le renouvellement de ce collège fait l'objet d'une campagne de sensibilisation par le biais d'un affichage dans les écoles, de la distribution d'un mot dans le cahier de texte et d'une publication dans l'espace famille pour mobiliser les parents volontaires. La mobilisation des représentants de parents d'élèves permet de favoriser les échanges inter personnels. Une réunion d'information est organisée pour cette année scolaire avec une sensibilisation sur les rôles du parent élu, sur les objectifs du Projet Éducatif Territorial et le calendrier de consultation et d'ateliers de travail en présence de personnes ressources dans les domaines de l'école numérique, de l'inclusion en milieu scolaire, de l'attractivité des écoles et du bien-être et de l'engagement citoyen des enfants.

- Quelle(s) est (sont) le(s) mode(s) d'inscription aux activités proposées et les raisons ayant conduit à ce choix ?

La Ville de Metz poursuit les objectifs d'**harmonisation des rythmes scolaires, d'enrichissement des contenus** et de **démocratisation des activités hors temps scolaire** en proposant une tarification sociale qui tient compte de la composition et des revenus des familles. Les tarifs sont déterminés selon le quotient familial en 10 tranches pour plus de justice sociale.

La Ville de Metz centralise et harmonise l'ensemble des tarifs des activités d'accueil du matin, de la pause méridienne et du soir pour favoriser un accès égal à tous les enfants messins. Cette centralité facilite également la vie des familles messines pour les inscriptions, les réservations et le paiement. L'inscription au périscolaire du soir s'effectue toujours auprès de l'association compétente pour que les parents découvrent le projet éducatif de l'opérateur.

▪ **Évaluation du projet**

Périodicité de l'évaluation : le projet 2014/2017 a été évalué entre mai et septembre 2017.

| Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) | | |
|---|---|---|
| Objectifs | Indicateurs quantitatifs | Indicateurs qualitatifs |
| - Améliorer l'information et renforcer le dialogue avec la communauté éducative | <ul style="list-style-type: none"> - Fréquence et participation dans les instances (CSÉ, groupes de travail, ateliers de concertation); - Participation des représentants de parents d'élèves à la réunion d'information; - Fréquence et participation aux ateliers de consultation sur le PEDT 2017/2018; - Augmentation des inscriptions à l'espace famille; - Nbre de publication des actions innovantes éducatives dans l'espace famille, sur le site de la Ville, le Metz Mag et la presse. | <ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser les supports de communication externe et interne (Lettre aux Parents, Mémo de rentrée, campagne inscription, guide de la rentrée, du directeur et des agents d'animation); - Pertinence des propositions, des objectifs du prochain projet avec le diagnostic de territoire; - Associer la communauté éducative, des intervenants éducatifs & culturels, les agents et les enfants élus du Conseil municipal des enfants à la consultation du Projet Éducatif Territorial 2018/2021. |
| - Améliorer l'organisation de la prise en charge de l'enfant | <ul style="list-style-type: none"> - organiser 4 temps de formation des chargés d'animation et agents d'encadrements; - organiser 1 cycle de formation conjointe des acteurs éducatifs sur la prévention de la violence sur le secteur Metz Nord. | <ul style="list-style-type: none"> - coordonner l'intervention des ASV sur les différents temps d'accueil du matin, de la pause méridienne et du périscolaire du soir; - aménager les espaces hors temps scolaire et les cours d'écoles; |
| - Renforcer les liens entre les différents temps de vie de l'enfant | <ul style="list-style-type: none"> - Fréquence et participation des associations aux conseils d'écoles; - Fréquence et participation aux réunions inter acteurs par secteurs; - Publication des projets associatifs et d'école dans l'espace famille; - Mise en place des projets inter acteurs dans 10 écoles et associations messines en lien avec la programmation Entr'Act. | <ul style="list-style-type: none"> - Création d'instance de coordination trimestrielle par secteur entre écoles, associations et agents éducatifs de la Ville; - Accompagnement des projets Inter acteurs de prévention du harcèlement et de mixité culturelle du Projet Éducatif Territorial. |
| - Enrichir les temps périscolaires | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des 3 cycles de projets culturels par an sur le périscolaire du soir en lien avec les structures culturelles de la Ville; - Mise en place des 900 séances Entr'Act sur 3 cycles de 5 semaines | <ul style="list-style-type: none"> - Aménagements des espaces éducatifs et de repos adaptés selon les âges; - Adapter les activités sur la pause méridienne selon les âges; - Pérenniser les programmations d'activités de découverte (Entr'Act, résidences d'artistes, écoliers aux spectacles...); - Adapter la programmation de la pause méridienne avec les projets d'écoles et des associations périscolaires. |

Durée du PEDT (3 ans maximum) : **sur une année scolaire 2017/2018**

Si inférieur à trois ans, modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant

Dans quel cadre juridique s'inscrit le temps périscolaire ?

| Souhaitez-vous déclarer l'accueil périscolaire ? | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Accueil de loisirs classique <div style="margin-left: 20px;"> <input type="checkbox"/> Matin <input type="checkbox"/> Midi <input checked="" type="checkbox"/> NAP <input checked="" type="checkbox"/> Après-midi </div> |
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Accueil de loisirs assoupli dans le cadre d'un PEDT <div style="margin-left: 20px;"> <input type="checkbox"/> Matin <input type="checkbox"/> Midi <input type="checkbox"/> NAP <input type="checkbox"/> Après-midi </div> |
| <input checked="" type="checkbox"/> Non | <input checked="" type="checkbox"/> Garderie périscolaire sur l'accueil du matin et la pause méridienne |

Si vous avez répondu non ou si vous ne déclarez pas TOUS les temps périscolaires, vous choisissez de mettre en place une garderie périscolaire non déclarée, merci de renseigner l'ensemble des points de la page suivante.

| | |
|---|--|
| 1. L'encadrement | |
| -Vous vous rapprochez d'un taux d'encadrement d'au minimum 1 pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 adulte pour 18 enfants de plus de 6 ans. | <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| -Vous demandez l'extrait de casier judiciaire n°3 pour toute personne intervenant auprès de mineurs dans le cadre des activités, se déroulant sur un mode de garderie | <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| -Vous définissez et mettez en place un plan de formation afin que l'équipe d'animation soit qualifiée en matière d'encadrement de mineurs. | <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| 2. Activités sportives | |
| -Vous mettez en place les activités physiques et sportives dans le respect de la réglementation définie par le code du sport | <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| 3. Coordination | |
| -Vous désignez un référent par site pour coordonner les activités et intervenants du projet d'accueil. | <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| -Vous organisez la sécurité physique et morale des enfants au cours des temps de transition entre le temps scolaire et le temps périscolaire dans le respect de l'organisation horaire retenue. | <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| -Vous organisez la sécurité physique et morale des enfants entre le temps périscolaire et le temps familial. | <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| 4. Communication du projet aux familles | |
| -Vous informez les familles sur les conditions de mise en œuvre des intentions éducatives conduites sur le temps périscolaire. | <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| -Vous définissez dans un document nommé « <u>projet d'accueil</u> », en collaboration avec le référent du site, les conditions de réalisation du projet éducatif territorial. | <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 5. Locaux | |
| -Vous accueillez les enfants dans des bâtiments respectant les normes sécurité incendie | <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| 6. Suivi sanitaire | |
| -Vous administrez des médicaments sans copie de l'ordonnance | <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| -Vous tenez les médicaments en sachet individuel nominatif et hors-portée des enfants (dans le cas de traitements). | <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| -Vous désignez au moins un référent sanitaire par site. | <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| -Vous avez prévu un lieu de couchage pour enfant malade (en fonction des possibilités). | <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| 7. Fiches sanitaires de liaison | |
| - Vous mettez en place une fiche sanitaire de liaison pour chaque enfant participant aux activités périscolaires. | <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 8. Assurances | |
| -Vous souscrivez une assurance couvrant les activités pratiquées sur le temps périscolaire. | <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| 9. Trousse de secours et moyen d'alerte | |
| -Vous formez les intervenants au protocole d'alerte et de sécurité adapté à chaque site. | <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| -Vous disposez d'une trousse de secours par site. | <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| -En cas de déplacement, vous disposez d'une trousse de secours et vous adaptez le protocole de sécurité. | <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |

Signataires du projet

| | |
|--|--|
| Le Maire ou le Président de l'EPCI | Le Préfet de Moselle : Emmanuel BERTHIER |
| Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale : Antoine CHALEIX | Le Directeur de la CAF de Moselle : Laurent PONTÉ |

Activités proposées dans le cadre du Projet Éducatif Territorial 2017/2018

En date du 19/09/2017

| | | Objectifs éducatifs | Rapport au projet de l'école | Relation à une compétence du socle commun de connaissances, de compétences et de culture | Critères d'évaluation |
|---|--|---|---|--|--|
| Activité 1 : Programmation Entr'Act sur la pause méridienne | | | | | |
| Pause méridienne | STRUCTURE : Ville de Metz NBR de SEANCES : de février à juillet 2018 : 900 séances/ 3 cycles de 5 semaines Quel Public : PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2 | Découvrir de nouvelles activités par des ateliers de sensibilisation et d'initiations aux pratiques culturelles et éducatives (citoyenneté, développement durable...) | Programmation adaptée aux cycles et aux âges des enfants | Développer sa curiosité pour les productions artistiques; Développer des formes d'expression orales, écrites et à partir de la découverte d'une activité artistique; Développer sa créativité, son autonomie et son esprit d'initiative. | Taux de fréquentation Restitution des projets artistiques dans chaque restaurant scolaire en fin d'année scolaire L'enfant est plus créatif, ouvert au monde extérieur L'enfant découvre une activité et s'inscrit dans un club |
| Activité 2 : Activités thématiques dans le cadre du marché avec les associations périscolaires | | | | | |
| Périscolaire du soir | STRUCTURE : 15 associations du périscolaires NBR de SEANCES : 3 projets par structure par cycle de 20 heures Quel Public : PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2 | <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les rythmes de l'enfant - Mettre en place des repères éducatifs cohérents afin d'offrir aux enfants un cadre sécurisant et épanouissant de transition entre le temps scolaire et le temps familial - œuvrer pour l'égalité et la justice sociale en proposant des activités diversifiées et de découverte après le temps scolaire - Accompagner chaque enfant sur la voie de la réussite | En lien avec le projet d'école, les associations participent aux conseils d'école | Développer une attitude de curiosité pour les productions artistiques, patrimoniales et contemporaines; Développer des formes d'expression orales, écrites et à partir d'un medium artistiques; S'approprier les règles de vie collectives; Développer sa créativité, son autonomie et esprit d'initiative. | 3 projets réalisés par structure d'accueil par an pour le périscolaire du soir 1 restitution en direction des familles Fréquentation régulière sur les cycles d'activités L'enfant est plus créatif et ouvert au monde extérieur L'enfant développe une confiance en soi et s'exprime en groupe, s'exprime plus facilement |
| Activité 3 : Prise en charge des enfants sur la pause méridienne | | | | | |
| Pause méridienne | STRUCTURE : Ville de Metz NBR de SEANCES : Activités sportives, manuelles, jeux de coopération proposées sur chaque site de la pause méridienne Quel Public : PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2 | <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les rythmes de l'enfant - offrir un cadre sécurisant et épanouissant de transition entre les temps éducatifs - Programmer des activités ludiques variées qui tient compte des avis des enfants; - Proposer temps d'activités et espaces de repos; - Développer des espaces d'échanges et d'expression entre les enfants; - Former les agents d'encadrement. | Programmation adaptée aux cycles et aux âges des enfants | Développer l'intérêt pour la lecture; S'approprier les règles de vie collectives; Développer la capacité de s'exprimer dans un groupe; | L'enfant développe une confiance en soi et s'exprime en groupe L'enfant écoute les consignes et maîtrise les règles de vie de groupe L'enfant coopère, s'entraide avec les autres enfants |

Tarification sociale des activités de l'accueil du matin, de la pause méridienne et du périscolaire du soir

Accueil du matin et périscolaire du soir : tarifs pour les messins et non messins :

| QF | Accueil du matin | Périscolaire du soir |
|---|--------------------------|-----------------------------|
| | Tarif à la séance | Tarif à la séance |
| - inférieur à 350 € | 0,81 | 0,30 |
| - compris entre 351 € et 550 € (inclus) | 0,86 | 0,56 |
| - compris entre 551 € et 750 € (inclus) | 0,91 | 0,81 |
| - compris entre 751 € et 950 € (inclus) | 0,96 | 1,06 |
| - compris entre 951 € et 1100 € (inclus) | 1,01 | 1,31 |
| - compris entre 1101 € et 1300 € (inclus) | 1,11 | 1,57 |
| - compris entre 1301 € et 1500 € (inclus) | 1,21 | 1,82 |
| - compris entre 1501 € et 1700 € (inclus) | 1,31 | 2,07 |
| - compris entre 1701 € et 1900 € (inclus) | 1,41 | 2,32 |
| - supérieur à 1901 € | 1,52 | 2,58 |
| enfants non messins | 1,52 | 2,58 |

En date du 19/09/2017, sous réserve de modification ultérieure.

Restauration scolaire: Tarifs pour les messins

| RESTAURATION SCOLAIRE | | |
|--|--|---|
| QF | Tarif d'un repas ou d'un plateau repas hypoallergénique | Tarif d'un panier repas fourni par la famille |
| - inférieur à 350 € | 1,52 | 0,61 |
| - compris entre 351 € et 550 € (inclus) | 2,32 | 0,81 |
| - compris entre 551 € et 750 € (inclus) | 3,03 | 1,01 |
| - compris entre 751 € et 950 € (inclus) | 3,64 | 1,21 |
| - compris entre 951 € et 1100 € (inclus) | 3,94 | 1,41 |
| - compris entre 1101 € et 1300 € (inclus) | 4,29 | 1,72 |
| - compris entre 1301 € et 1500 € (inclus) | 4,70 | 1,92 |
| - compris entre 1501 € et 1700 € (inclus) | 5,05 | 2,17 |
| - compris entre 1701 € et 1900 € (inclus) | 5,45 | 2,42 |
| - supérieur à 1901 € | 5,81 | 2,63 |

Restauration scolaire: Tarifs pour les non messins

| | |
|--|----------------|
| Repas ou plateau repas hypoallergénique pour un enfant non messin | 7,37 par repas |
| Panier repas fourni par la famille (cas d'allergies alimentaires) d'un enfant non messin | 6,06 par repas |
| Repas enfants scolarisés dans des organismes extérieurs (IES, COBDT, CDE...) | 4,55 par repas |
| Repas enfants des classes "Patrimoine" (sorties scolaires en groupe) | 1,52 par repas |

En date du 19/09/2017, sous réserve de modification ultérieure.